

PUBLIÉ LE 01/10/2025

Médicaments à base de lévothyroxine : Euthyrox sera disponible jusqu’à fin 2028

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Le laboratoire Merck a indiqué aux autorités de santé sa capacité à prolonger l’approvisionnement en Euthyrox jusqu’à la fin de l’année 2028 en France.

Cette prolongation des approvisionnements permet de poursuivre l’accompagnement des patients toujours traités par Euthyrox vers un autre médicament à base de lévothyroxine.

Des recommandations pour le changement de traitement vers un autre médicament à base de lévothyroxine ont été diffusées en prévision de l’arrêt effectif de la commercialisation d’Euthyrox.

Dans ce contexte, Euthyrox ne doit pas être prescrit en initiation de traitement.

Depuis octobre 2017, à la demande de l'ANSM, le laboratoire Merck, importe en France la spécialité Euthyrox (identique à l'ancienne formule de Levothyrox) pour permettre aux patients qui ne l’ont pas encore fait de se tourner vers un autre médicament à base de lévothyroxine. Ces importations sont actuellement assurées par des lots d’Euthyrox fabriqués en Allemagne et destinés à l’Argentine.

Informations sur l’Euthyrox importé

- Ces boîtes importées comprennent des comprimés dont la formule est strictement identique à l’ancienne formule de Levothyrox distribuée en France jusqu’en 2017.
- Elles sont toujours fabriquées sur le site du laboratoire Merck, à Darmstadt (Allemagne). Le nom Elea figure sur la boîte, car elles sont vendues par ce laboratoire en Argentine.
- Une notice en français est apposée sur ces boites en langue espagnole.
- Les boîtes contiennent 50 comprimés.
- 6 dosages sont disponibles : 25, 50, 75, 100, 125 et 150 µg.

Recommandations pour le changement de traitement

Nous vous rappelons que le ministère de la santé diffuse un document d’accompagnement destiné aux patients et aux professionnels de santé pour les accompagner dans le **changement de traitement vers un autre médicament à base de lévothyroxine**.

Ce document détaille notamment les **trois étapes à suivre** lors de ce changement. Il comporte une **fiche de suivi** du traitement par lévothyroxine que le patient et son médecin peuvent remplir et qui permet de recueillir les informations essentielles dans le cadre du parcours de soin.

Recommandations pour les patients déjà traités par Euthyrox

- Jusqu’à la fin de l’année 2028, votre pharmacien pourra vous délivrer votre médicament.
- En vue de l’arrêt de commercialisation de votre médicament, consultez votre médecin pour qu’il modifie votre traitement. Il définira, avec vous, l’alternative qui vous convient le mieux.
- N’arrêtez ou ne modifiez jamais votre traitement sans avis médical.

Recommandations pour les médecins

- N’initiez plus de traitement par Euthyrox.
- Organisez un changement de traitement pour vos patients traités par Euthyrox. Il est nécessaire de le faire au plus tôt afin de vous laisser le temps d’ajuster les posologies et permettre au patient de s’habituer à son nouveau traitement.

Recommandations pour les pharmaciens

- Informez le patient que la commercialisation d’Euthyrox est prolongée jusqu’à fin 2028, mais que cette disponibilité est transitoire.
- En vue de l’arrêt de commercialisation définitif, conseillez au patient de consulter son médecin pour que ce dernier définisse, avec lui, l’alternative à Euthyrox qui lui convient le mieux.



Les médicaments à base de lévothyroxine

Pour en savoir plus

Prise en charge des dysthyroïdies chez l’adulte - Recommandation de bonne pratique - HAS
Accompagnement à la substitution du traitement à base de lévothyroxine – sante.gouv.fr